

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008 COMPTE-RENDU
--

CONSEIL MUNICIPAL – CR.12.11.2008

Présents : R. DAVRIEUX, S BLOND, J.M. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, M. SAGNARD, M. GOY, M.L. DEJOUX, M.A. ANGEI, R. ELASRI, A. MINJAT, E. FAVROT, V. FALCONE, J.P. PEDRO, M. SANTULLO, P. BAY, M.F. CAMUS-GEOFFREY, J.P. ROZAND, C. BON, F. MOUSSU-CHEMOUL.

Excusés :

Madame C.GOY donne pouvoir à madame S.BLOND,
Monsieur R COURAND donne pouvoir à madame N.CHEVAL,
Monsieur N.BEYNEL donne pouvoir à V.VALENTIN,
Madame L.BERTHET donne pouvoir à madame F.MOUSSU-CHEMOUL,
Monsieur J.GULLON-NEYRIN donne pouvoir à madame C.BON

INTERVENTION DE MONSIEUR NICOLAS BLANC TECHNICIEN DU SIVOM

Monsieur Nicolas BLANC a présenté au moyen d'un support audiovisuel l'activité du SIVOM dans ses deux secteurs de compétence : collecte et traitement des ordures ménagères d'une part et collecte des déchets recyclables d'autre part.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2008

Aucune remarque ou observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2008. En conséquence, il est approuvé à l'unanimité.

TERRAIN COMMUNAL RUE DE SAVOIE/RUE DE LA GIRINE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire ou un de ses adjoints à signer l'acte de vente à intervenir pour le lot B d'une surface de 1 108 m² pour le prix de 120 000 €.

RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DE MOULIN VILLETTE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer trois compromis de vente de terrains communaux dans le cadre de l'opération de "déconstruction - reconstruction" soit :

- Deux correspondant au site de "Moulin-Villette" : cinq parcelles représentant une surface totale d'environ 3 600 m² destinés à la construction de dix logements individuels et de dix garages. Cette cession sera faite à titre gratuit du fait que ces parcelles avaient été cédées gratuitement par la société d'habitation des Alpes – Pluralis » à la commune en février 2000.
- Un correspondant au site du "Revorchon" : trois parcelles représentant une surface d'environ 630 m² destinés à la construction de cinq logements individuels et de cinq garages. Le prix de cession a été fixé à 5 € le m² identique à celui pris en compte pour la première reconstruction de seize logements sur le terrain vendu par la commune à la société d'habitation des Alpes – Pluralis en février 2007.

ALIGNEMENT DU CHEMIN DE CHABUDANCE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la cession à titre gratuit d'une parcelle de terrain d'une surface de 25 m² par madame et monsieur THEVENET à la commune. Cette cession est la conséquence d'un alignement donné par la commune pour le chemin de Chabudance et correspond donc au domaine public.

Le Maire ou un de ses Adjointes a été autorisé à signer l'acte de vente au nom de la commune.

SALLE POLYVALENTE JEAN MONIN

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur et le tarif pour la mise à disposition du hall d'accueil et du bar.

Les bénéficiaires sont : Les Habitants de Chavanoz, les Associations, et Sociétés Communales et Intercommunales.

Le coût de la location est de 150 € complété par une caution de 5 00 €.

SALLE DES CONTAMINES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur de cette salle pour permettre sa mise à disposition aux associations et sociétés communales ou intercommunales ainsi qu'aux comités d'entreprises.

RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE "RHÔNE – BOURBRE

Le conseil municipal décide à la majorité (une voix contre et une abstention) d'attribuer une subvention de 500 € pour financer des actions d'éducation culturelle et à la citoyenneté aux bénéficiaires des élèves scolarisés à l'intérieur du réseau.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour reconduire la rémunération complémentaire décidée au titre de l'année 2007 avec une augmentation de 1 % dans chaque catégorie soit :

- 1 193 € pour les agents rémunérés sur la base du SMIC jusqu'à l'indice 273.
- 1 240 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré situé entre 274 et 316
- 1 305 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré égal ou supérieur à 317

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2008 le régime indemnitaire appliqué en 2007 en y apportant pour l'indemnité d'Administration et de Technicité les modifications suivantes dans les différentes filières.

- Filière administrative : coefficients 2,75 et 2,50 au lieu de 2,25 et 2
- Filière médico-sociale et Filière Culturelle : coefficients 2,50 au lieu de 2
- Filière technique : coefficients 2,50 et 2,25 au lieu de 2 et 1,75

Il est précisé que la loi prévoit que ces coefficients peuvent varier de 1 à 8.

OUVERTURE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE 2 500 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition d'une machine à laver et d'un sèche-linge pour faire effectuer par un agent des services techniques le nettoyage des essuie-mains et de l'ensemble du linge et du matériel textile utilisé dans les écoles et les restaurants scolaires.

La dépense correspondante soit 2 500 € sera financée par un complément de recettes reçu au titre du FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à la majorité (2voix contre) de rajouter le texte suivant dans le règlement intérieur du conseil municipal adopté par délibération du 26 mai 2008.

"Il sera réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale un espace correspondant à ¼ de page pour le bulletin municipal publié en fin d'année et 1/16 de page pour Chavanoz - Infos publié en cours d'année".

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L' UTILISATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DE SES DELEGATIONS :

- Signature d'un bon de commande à l'entreprise JOUVENET pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'entretien dans le parc du château des Pânettes au titre de l'année 2008 pour un montant de 9 601,86 € T.T.C.
- Signature d'un contrat de prêt PPU de 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour financer l'opération "aménagement des espaces extérieurs du quartier de Moulin-Villette - Tranche 2) " .